



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le quatre juin à vingt heures trente, le conseil municipal de Bourgneuf, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Paul-Roland VINCENT, maire.

Date de la convocation : 28 mai 2015

Présents : MM VINCENT, PORTIER, MMES CROOK, MM PERROCHEAU, BLAIN, MMES RENOUX, DEBRIS, OLIVIER, BOURDAGEAU, EGRETEAU, MM MARTIN, LEGER, RAUD, BERNIER

Absents excusés : M.LAIGO

Secrétaire de séance : M. BERNIER

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

01/04062015 : MARCHÉ DE TRAVAUX (MAPA) – Déconstruction de la salle polyvalente

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 15 mai 2014, le projet de déconstruction de la salle polyvalente située place de l'église a été validé et que le 8 septembre 2015, il avait été décidé de lancer une consultation pour les travaux de déconstruction.

Le montant des travaux de démolition a été estimé par la maîtrise d'ouvrage à 26 000 € H.T.

Une consultation des entreprises a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

L'avis d'appel à la concurrence a été publié le 29 avril 2015 par voie de presse dans le SUD-OUEST.

La remise des offres était fixée au 29 mai 2015 à 12h.

La commission d'urbanisme, chargée de l'ouverture des plis s'est réunie le 30 mai afin d'analyser les TROIS enveloppes fournies par les entreprises ayant répondu à l'appel :

- CDTP fait une proposition de prix à 21 789,63 € H.T
- ROUVREAU, 21 900 € H.T
- SETRAP, 23 230 € H.T

En application des critères retenus :

- 30 % : Valeur technique
- 70 % : Prix

Et après analyse, l'entreprise ROUVREAU a été retenue pour un montant de 21 900 € H.T.

Après la présentation de Monsieur le maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 voix pour et 2 abstentions :

- Décide d'entériner le choix de la commission d'urbanisme :

- ▶ Entreprise ROUVREAU pour un montant de 21 900 € H.T
 - Autorise Monsieur le maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.

- **Autorise** Monsieur le maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.

03/04062015 : CONSULTATIONS FINANCIÈRES

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le maire informe l'assemblée que la ligne de trésorerie contractée avec le Crédit agricole arrive à échéance. Une consultation a été lancée auprès de différents organismes bancaires.

Au terme de cette consultation, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, selon les conditions suivantes :

Montant maximum : 100 000 €
Durée : 12 mois
Taux fixe : 1.62 %
Commission d'engagement : 250 €
Frais de dossier : 0 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne Poitou-Charentes et de procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Épargne.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit d'un montant maximum de 100 000 € telle qu'énoncée ci-dessus pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie,

AUTORISE M. le maire à signer le contrat d'ouverture de crédit ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne,

AUTORISE M. le maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Épargne.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

Souscription d'un prêt relais court terme auprès du Crédit Mutuel

Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour la réalisation des travaux d'investissement de 2015 à savoir, le terrain multisports et la déconstruction de l'ancienne salle polyvalente, il est nécessaire de solliciter un prêt relais court terme d'un montant de 150 000 € sur deux ans, sur le budget principal 2015.

Trois organismes financiers ont été consultés : la Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Caisse d'Épargne.

Sur la proposition de Monsieur le Maire et sur avis de la commission des finances réunie le 1^{er} juin, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE**, en attendant le versement des subventions et du FCTVA, de contracter un prêt relais court terme auprès du Crédit Mutuel dans les conditions suivantes

- ▶ Montant du prêt : 150 000 €
- ▶ Durée du prêt : 2 ans
- ▶ Taux fixe : 1,29 %
- ▶ Paiement des intérêts : trimestriel
- ▶ Remboursement du capital : Au terme du contrat, ou à tout moment, sans indemnité

- **MANDATE** Monsieur le maire pour signer tous documents relatifs à ce prêt.

06/04062015 : ACQUISITION DE MOBILIER POUR LA SALLE DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler le mobilier de la salle de réunion du conseil municipal.

Le choix du mobilier s'est porté sur 30 chaises et 7 tables fournies par l'entreprise ECO BURO à Aigrefeuille pour un montant de 900 € T.T.C

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'acquisition de 7 tables et 30 chaises pour le remplacement du mobilier de la salle de réunion du conseil municipal.

07/04062015 : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

Une décision modificative au budget principal est nécessaire afin d'y inscrire 80 000 € à l'investissement :

| Dépenses | | Recettes | |
|-----------------------------|-----------------|--|-----------------|
| Mobilier salle du conseil | 900 € | Emprunt relai en attente des versements des subventions et du remboursement du FCTVA | 70 000 € |
| Aménagement du centre bourg | 79 100 € | Taxe d'aménagement | 10 000 € |
| TOTAL EQUILIBRÉ | 80 000 € | | 80 000 € |

À l'unanimité, la décision modificative au budget principal est approuvée par le conseil municipal.

09/04062015 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Considérant qu'un agent remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par cet agent, Il est exposé par Monsieur le Maire qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Le maire propose qu'il soit créé un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe afin de promouvoir l'agent concerné.

ARTICLE 1 :

Création d'un emploi d'Adjoint Administratif principal de 1ère classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2015

- Filière : Administrative
- Cadre d'emplois : C
- Grade : Adjoint administratif principal de 1ère classe
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

ARTICLE 2 :

La suppression du poste d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade, suite à l'avis de la commission paritaire au centre de gestion du second semestre 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012 Charges de personnel article(s) 6411.

Madame Marie-France OLIVIER fait part au conseil que l'école prévoit un pique-nique avec les élèves sur le stade le 30 juin et que l'Association des parents d'élèves organise une kermesse autour du groupe scolaire le 26 juin ; à cette occasion et afin de garantir la sécurité du public, la circulation rue de la Commanderie sera interdite. L'organisation des TAP sera revue et le planning des cantinières modifié.

Monsieur Jean-Louis LEGER aborde les problèmes techniques liés à l'insuffisance de la puissance électrique sur le site de la fête du village du 4 juillet et demande que l'éclairage public fonctionne toute la nuit du 4 juillet.

Monsieur Stéphane PORTIER rappelle les manifestations organisées :

Tournoi amical du club de tennis de table (à St Rogatien) le samedi 6 juin

Anim'théâtre : pièce « Le dessert » (salle associative) le samedi 6 juin

Soirée pétanque organisée par le club de tennis de table de Bourgneuf/St Rogatien le vendredi 12 juin

Troc livres organisé par le groupe culture (salle associative) le samedi 13 juin

Soirée pétanque organisée par Tennis de table Bourgneuf/St Rogatien le vendredi 19 juin

Tournoi de football du Dbfc (à Dompierre-sur-Mer) le samedi 20 et dimanche 21 juin

Réunion publique sur les TAP (à l'école primaire) le lundi 22 juin à 18h45

Soirée pétanque organisée par le tennis de table Bourgneuf/St Rogatien le vendredi 26 juin

Rassemblement de push car sur le parking de la salle associative le mercredi 24 juin à 14h

Fête de l'école (à l'école) le vendredi 26 juin après-midi et soirée

Fête du village aux couleurs américaines (stade Alice Bonnefons) le samedi 4 juillet dès 14h

Monsieur Jérôme PERROCHEAU fait un point sur les travaux en cours sur le bâtiment communal en réhabilitation pour le transfert de l'épicerie et la construction d'un logement à l'étage pour lequel il est prévu une livraison entre le 1^{er} et 15 juillet.

Les pompiers ont demandé l'autorisation d'effectuer une manœuvre dans l'ancienne salle polyvalente avant sa démolition. Cette demande a été acceptée.

Madame Nicole DEBRIS rappelle qu'elle n'est pas employée par la commune et que dans le cadre de ses fonctions de conseillère municipale, elle respecte les objectifs qu'elle s'est fixés pour l'embellissement du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Le secrétaire, Lionnel BERNIER

Le Maire, Paul-Roland VINCENT



The image shows several handwritten signatures. At the top left, there is a signature in black ink, likely for Lionnel Bernier. To its right is a signature in black ink, likely for Paul-Roland Vincent. Below these, there are several other signatures in blue ink, some of which appear to be names like 'Bernier' and 'Vincent' written in a stylized manner. The signatures are scattered across the bottom half of the page.